



# AVIS PUBLIC

---

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière :

QUE, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin d'informer la population du calendrier des séances du conseil;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Ville-Marie tenue le lundi 16 octobre 2023, le calendrier ci-après des séances du conseil pour l'année 2024 a été adopté :

Lundi 22 janvier 2024

Lundi 19 février 2024

Lundi 11 mars 2024

Lundi 25 mars 2024

Lundi 8 avril 2024

Lundi 22 avril 2024

Lundi 6 mai 2024

Mardi 21 mai 2024

Lundi 3 juin 2024

Lundi 17 juin 2024

Lundi 15 juillet 2024

Lundi 19 août 2024

Mardi 3 septembre 2024

Lundi 16 septembre 2024

Lundi 7 octobre 2024

Lundi 21 octobre 2024

Lundi 4 novembre 2024

Lundi 18 novembre 2024

Lundi 2 décembre 2024

Lundi 16 décembre 2024

QUE les séances débuteront à 20 h.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 6 décembre 2023.

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Ville Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 6 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 décembre 2023.

Karine Demers

Directrice générale et secrétaire-trésorière